

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2025

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 633)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 90

présenté par
Mme Bazin-Malgras, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Brigand,
M. Jeanbrun, Mme Frédérique Meunier et Mme Dalloz
à l'amendement n° 74 de M. Cazenave

ARTICLE 3 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.